

	ICN Business School Programme ICN Grande Ecole
Titre	<b>NOTE D'INFORMATION SUR LES REGLES DE VALIDATION DU QUITUS INTERNATIONAL</b>
Rédacteur	Gérald Duffing
Destinataires	Tous les étudiants du Programme ICN Grande Ecole
Copie	Enseignants, Scolarité
Version	1.0
Création	20/10/15
Dernière modif	
Publication	Mail / MyICN
Validité	Année Universitaire 2015-16 et suivantes

ICN Business School – Programme ICN Grande Ecole, 2015.

Règles générales de validation du Quitus International :

1. Pour les actuels 1A, 2A et Année Expériences, le Quitus International se valide uniquement en réalisant un séjour académique d'au moins un semestre (30 crédits ECTS ou équivalent semestriel) dans l'une des universités partenaires d'ICN, ou bien sur l'un des campus étrangers d'ICN (Nuremberg, Chendgu) ;
2. Le séjour académique peut être réalisé soit en 2A (2<sup>ème</sup> semestre), soit en 3A (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> semestre). Les mesures transitoires suivantes s'appliquent :
  - a. Les étudiants *déjà sélectionnés* pour un séjour pourront l'effectuer normalement durant leur Année Expériences 2015-2016 ;
  - b. Les étudiants actuellement en 2A *qui seraient sélectionnés en 2016*, pourront réaliser leur Séjour durant leur Année Expérience 2016-2017 ;

*Note : les périodes où les départs en universités sont possibles sont encore en cours de discussion à ce jour. Nous vous informerons rapidement de toute modification, le cas échéant.*

3. Le Quitus International peut être validé pour les étudiants répondant à l'une ou l'autre des conditions ci-dessous, et sur présentation des pièces justificatives au tuteur ou à la scolarité :

- a. Etudiant justifiant d'une nationalité étrangère (double nationalité admise) ;
  - b. Etudiant ayant déjà validé un séjour académique semestriel avant l'entrée dans le Programme ICN Grande Ecole ;
4. Les étudiants relevant des seules situations suivantes sont exonérés de Quitus International :
- a. Etudiants ayant le statut d'apprenti ;
  - b. Etudiants inscrits en un double diplôme en deux ans (C.C.A. ; Ingénieur ; D.U. + M2 à la faculté de Droit) ;
  - c. Etudiants ayant rejoint le programme via les certificats IPM ou CGM ;
5. La validation du Quitus International grâce à une expérience professionnelle est strictement limitée :
- a. Aux étudiants suivant la spécialisation « Audit » **et** qui réalisent un stage à l'étranger et dans le domaine de l'audit d'au moins cinq mois ;

**En conséquence, les situations suivantes ne valident pas le Quitus International :**

- Toute expérience professionnelle à l'étranger (sauf point 5.a ci-dessus) ;
- Toute expérience professionnelle en France, mais en environnement international ;
- Présentation d'un CDI ou promesse d'embauche ;

**Il est important de vérifier :**

- Que l'organisation de votre scolarité tient bien compte de l'obligation de validation du Quitus International selon les modalités exposées ci-dessus ;
- Que vous vous serez acquitté de cette obligation au plus tard pendant votre 3A, faute de quoi une prolongation sera nécessaire, retardant l'obtention de votre diplôme et votre insertion sur le marché de l'emploi ;
- Que vous serez en mesure de déposer votre candidature dans les délais imposés par le Service de Relations Internationales (dossier complet, TOEFL/GMAT avec le score exigé et en cours de validité, ...) ;

Notez également que, le séjour académique représentant un volume de crédits sur le bulletin de 3A, sa non validation est susceptible d'entraîner un redoublement semestriel.

Références :

- **Le règlement pédagogique** (ou règlement d'examens) ;
- **Les exigences liées à la validation des Quitus International et Professionnel en fonction de votre cursus** dans le Programme Grande Ecole ;

*Documents disponibles sur MyICN (Programme Master / Prog. Grande Ecole – Règlements / Règlement d'examens Programme ICN Grande Ecole).*

Le document « *Les exigences liées à la validation des Quitus International et Professionnel en fonction de votre cursus à l'Ecole* » s'utilise comme suit :

1. Repérez la colonne correspondant à l'année universitaire en cours, et l'ensemble des lignes qui correspond à votre situation actuelle (ex : 2A, 3A, etc.)
2. Repérez la seule ligne qui correspond à votre parcours dans son ensemble (selon la voie d'admission, la réalisation d'une année expériences ou non, ...)
3. Lisez les obligations qui correspondent à votre situation en matière de Quitus Professionnel et International (trois dernières colonnes).
4. Les situations dérogatoires sont explicitées sous le tableau des cursus. En parcourant ce document.